



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2017-141

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2017

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC

76-2017-06-19-014 - Arrêté du 19 juin 2017 portant approbation de l'annexe ORSEC
"plan de gestion de canicule départemental" (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC

76-2017-06-19-014

Arrêté du 19 juin 2017 portant approbation de l'annexe
ORSEC "plan de gestion de canicule départemental"

L'annexe ORSEC "plan de gestion de canicule départemental" est approuvée. Elle sera mise en œuvre au regard es évolutions météorologiques constatées et prévues.



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL REGIONAL DES
AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE
DEFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Bureau de la prévention et de la défense
économique et sanitaire

Arrêté du 19 juin 2017 portant approbation de l'annexe ORSEC « plan de gestion de canicule départemental »

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
officier de la Légion d'honneur
officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.3131-7, R.3131-13 et R.3131-14, D.6124-201 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, livre 7 relatif à la sécurité civile ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.116-3 et L. 121-6-1, R.121-2 à R.121-12, D.312-160 et D.312-161 ;
- Vu le code de la sécurité sociale, l'article L.161-36-2-1 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2212-1, L.2212-2 et L.2215-1 ;
- Vu le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 relatif à l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif « ORSAN ») et au réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté n°17-25 du 6 mars 2017 modifié portant délégation de signature à M. Jean-Marc MAGDA, sous-préfet, directeur de cabinet ;
- Vu la circulaire interministérielle n° 2017/136 du 24 mai 2017 relative au plan national canicule 2017 ;
- Vu l'avis des services concernés,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Seine-Maritime

ARRÊTE

Article 1er – L'annexe ORSEC « plan de gestion de canicule départemental » est approuvée. Elle sera mise en œuvre au regard des évolutions météorologiques constatées et prévues.

Article 2 – L'arrêté préfectoral 76-2016-06-28-007 du 28 juin 2016 portant approbation du plan de gestion d'une canicule en Seine-Maritime est abrogé.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, les sous-préfets des arrondissements du Havre et de Dieppe, le directeur de cabinet de la préfète, le président du conseil départemental, la directrice générale de l'Agence régionale de santé, les chefs de service régionaux et départementaux destinataires de ce plan, les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rouen le 19 juin 2017

Pour la préfète et par délégation,
le directeur de cabinet,



Jean-Marc MAGDA